



**Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets**

**(11) Numéro de publication:**

0 206 915  
A3

12

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: 86401292.7

(51) Int. Cl.<sup>3</sup>: E 02 B 15/04

(22) Date de dépôt: 13.06.86

(30) Priorité: 14.06.85 FR 8509195

(43) Date de publication de la demande:  
30.12.86 Bulletin 86/52

⑧ Date de publication différée du rapport de recherche: 11.05.88

⑧⁴ Etats contractants désignés:  
**AT CH DE FR GB IT LI NL SE**

71 Demandeur: Chastan-Bagnis, Lucien  
21, avenue Isola Bella  
F-06400 Cannes(FR)

⑦1 Demandeur: Chastan-Bagnis, Alain  
20, avenue de Vallauris  
F-06400 Cannes(FR)

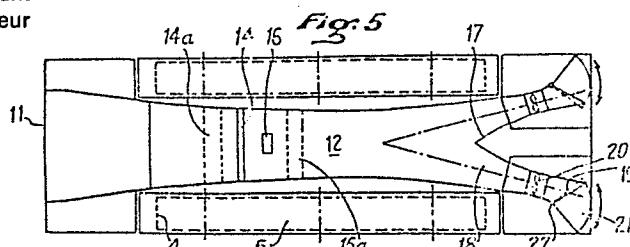
(72) Inventeur: Chastan-Bagnis, Lucien  
21, avenue Isola Belia  
F-06400 Cannes(FR)

72 Inventeur: Chastan-Bagnis, Alain  
20, avenue de Vallauris  
F-06400 Cannes(FR)

(74) Mandataire: Nony, Michel et al,  
Cabinet NONY & CIE 29, rue Cambacérès  
F-75008 Paris(FR)

#### 54 Engin de dépollution pour nappes d'eau.

(57) Il comporte au moins un canal (12) qui prélève une veine d'eau à l'avant de l'engin pour la rejeter à l'arrière après l'avoir dépolluée de préférence par deux canaux divergents (18), la circulation de la veine d'eau dans le canal (12) étant assurée par au moins une hélice (20) entraînée par un moteur de préférence hydraulique.





Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0206915

Numéro de la demande

EP 86 40 1292

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	WO - A - 80 00 721 (LE FOLL) * Pages 5-11; figures 1-9 *	1,2	
Y	--	3,4	E 02 B 15/04
Y	FR - A - 2 091 123 (BRYDOY) * Page 6, lignes 30-40; page 7; figure 1 *	3,4	
A	DE - A - 2 613 940 (CONSULTANT) * Figure 2 *	2	
A	--		
A	WO - A - 83 01 265 (RYMAL) * Figures 5,11 *	2,3	
A	--		
A	US - A - 3 823 828 (DERZHAVETS) * En entier *	5	
A	--		
A	EP - A - 0 134 286 (JASTRAM) * Page 11, lignes 21-32; page 12, lignes 1-21; figure 1 *	8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
A	US - A - 3 595 392 (MARKEL) -----		E 02 B
-----			
-----			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE		23-02-1988	HANNAART
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		

BAD ORIGINAL



## REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées.
- à savoir les revendications:
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

## X ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions.

à savoir:

1. Revendications 1-4: Concernant le canal (12)
2. Revendications 1,5-12: Concernant la séparation
3. Revendications 1,13-16: Concernant les flotteurs (5)
4. Revendications 1,17: Concernant la grille (11)
5. Revendications 1,18: Concernant l'injection d'air
6. Revendications 1,19,20: Concernant le bac (35)

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.

- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées

à savoir les revendications: 1-12

- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications.

à savoir les revendications:



15 NOV 2014 45

BAD ORIGINAL